

RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE



## CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION

RÉUSSIR LES TRANSITIONS  
DANS LES PETITES CITÉS



[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)

Retrouvez-nous sur [f](#) [t](#) [i](#)

# Renforcer les centralités rurales existantes



*Conformément à nos engagements de mandat, nous avons construit un outil réactif dédié aux centralités rurales les plus fragiles.*

*Je veux d'ailleurs remercier les acteurs mobilisés qui, en*

*octobre 2021, ont enrichi ce dispositif de leurs contributions.*

*Dans une logique de différenciation, permettant de donner plus à ceux qui ont moins, nous avons ainsi sélectionné près de 130 communes, centralités fragiles, qui maillent notre territoire pour les accompagner dans leurs projets.*

*Grâce à des aides à l'investissement conséquentes, ce nouveau dispositif apportera une plus-value aux villes concernées avec une entrée rapide en phase opérationnelle. Souple, il permettra, par ailleurs, d'adapter notre soutien aux problématiques spécifiques et à la maturité des démarches des villes sélectionnées.*

*Grâce à cet accompagnement fort de la Région, nous nous engageons, ensemble, contre la déprise des territoires et en faveur de l'essor de vos projets. Pour y parvenir, vous avez les cartes en main et la Région à vos côtés.*

**Marie-Guite Dufay,**  
**Présidente de la Région**  
**Bourgogne-Franche-Comté**

## Les territoires



**128 centralités rurales\*** cumulant des critères de centralités et de fragilité.

## Une convention liant nos engagements

- **Un accompagnement individuel et collectif : mise en réseau, accompagnement aux projets et au financement.**  
Dès les prémices de votre projet, un(e) ingénieur(e)-conseil vous apporte, sur demande, son expertise en bâtiment (respect des performances thermiques), en aménagements d'espaces publics et en instruction de dossier.
- **Un soutien financier qui s'adapte à la maturité des démarches :**
  - **Villes dotées d'une stratégie de revitalisation, 500 000 € :** soutien à hauteur de 50 % maximum des dépenses d'investissement ou de fonctionnement éligibles pour chaque projet mené.
  - **Villes non dotées d'une stratégie de revitalisation, 200 000 € :** soutien à hauteur de 50 % maximum des dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles pour les études de revitalisation et un projet préfigurant cette stratégie.

\* Retrouvez la liste de l'ensemble des centralités sur le site de la Région.

## Vous investir dans ce dispositif :

1

**Prendre contact** avec la Région - Service Centralités et Quartiers - qui met à votre disposition une ingénierie pour vous accompagner.

2

**Signer une convention-cadre** 2022-2026 entre la commune, l'intercommunalité et la Région.

3

**S'engager à réaliser une étude** stratégique de revitalisation, si vous n'en disposez pas.

4

**S'engager à mettre en œuvre des projets qualitatifs** contribuant à la stratégie de revitalisation.

## Les projets attendus :

- Ingénierie et concertation
- Animation innovante de centre-ville
- Aménagements d'espaces publics qualitatifs
- Création de logements dans les centres
- Reconversion de friches
- Équipements de services à la population
- Commerces et activités en centre-ville...

## Ils peuvent porter vos projets :

- Les collectivités et leurs groupements
- Les CCAS, CIAS
- Les organismes de logements sociaux
- Les SEM et SPL
- Les EPF
- Les associations

## Les éco-conditions :

**Réglementation Environnementale RE2020** en construction de bâtiments. Rénovation BBC / Cep  $\leq$  Créf-40 % - Étiquette énergie B. Satisfaire aux règles du référentiel BBC EFFINERGIE RENOVATION et respect des valeurs garde-fous : [www.effinergie.org/web/les-labels-effinergie/effinergie-renovation?id=1654](http://www.effinergie.org/web/les-labels-effinergie/effinergie-renovation?id=1654)

### Éco-conditions environnementales sur les espaces publics :

- Gestion de projet
- Perméabilité des sols et gestion des eaux pluviales
- Accueillir la biodiversité
- Ambiances climatiques
- Mobilités



## Déposer votre demande d'aide

Les demandes doivent être effectuées avant tout commencement d'opération sur la plateforme dématérialisée de la Région :

<https://subventions.bourgognefranchecomte.fr/sub/>

Les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année et seront examinés par le service Centralités et Quartiers.

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTÉ**

4, square Castan  
CS 51 857  
25 031 Besançon CEDEX  
0 970 289 000

• **Pour télécharger le règlement d'intervention**  
[www.bourgognefranchecomte.fr/node/3121](http://www.bourgognefranchecomte.fr/node/3121)

• **Vos contacts pour l'instruction du dossier :**  
[centralites.quartiers@bourgognefranchecomte.fr](mailto:centralites.quartiers@bourgognefranchecomte.fr)  
Tél. 03 80 44 33 76

[www.bourgognefranchecomte.fr](http://www.bourgognefranchecomte.fr)

Retrouvez-nous sur   